

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BTEX Alkane Mix(17C) standard solution

Révision: 19.01.2026

Code du produit: AC18.04176

Page 1 de 13

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/préparation et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

BTEX Alkane Mix(17C) standard solution

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/de la préparation

Réactifs et produits chimiques de laboratoire

Réservé à des fins de laboratoire et d'analyse.

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

1.3. Renseignements concernant le fabricant qui fournit la fiche de données de sécurité

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | |
|----------------------|---------------------------------------|
| Société: | AnalytiChem Services, Unipessoal, Lda |
| Rue: | Rua de Júlio Dinis 676 7º |
| Lieu: | N-4050-320 Porto |
| Téléphone: | +351 226002917 |
| E-mail: | info@analytichem.com |
| Interlocuteur: | SDS service department |
| E-mail: | SDS@analytichem.com |
| Internet: | www.analytichem.com |
| Service responsable: | SDS service department |

Renseignements concernant le fabricant/fournisseur

| | |
|----------------------|--|
| Société: | AnalytiChem Belgium NV |
| Rue: | Industriezone "De Arend" 2 |
| Lieu: | B-8210 Zedelgem |
| Téléphone: | +32 50 28 83 20 |
| E-mail: | info.be@analytichem.com |
| Interlocuteur: | SDS service department |
| E-mail: | SDS@analytichem.com |
| Service responsable: | AnalytiChem: EU-Belgium: AnalytiChem Belgium, Industriezone "De Arend" 2, 8210 Zedelgem, Belgium, +32 50 28 83 20 EU-Germany: AnalytiChem Germany, Stempelstrasse 6, 47167 Duisburg, Germany, +49 203 51 94 – 200 EU-Netherlands: AnalytiChem Netherlands, Communicatieweg 7, 3641 SG Mijdrecht, The Netherlands, +31 297 286848 UK: AnalytiChem UK, Unit 7 Launton Business Center, Murdock Road, Bicester, OX26 4XB, England, +44 1869 355 500 USA: AnalytiChem USA, 227 China Road, Winslow, Maine, 04901, United States, +1 800-244-8378 Canada: AnalytiChem Canada, 21800 Clark Graham Avenue, Baie d'Urfe, H9X 4B6, Canada, +1 514-457-0701 Australia: ORE Research & Exploration Pty Ltd, 37A Hosie Street, Bayswater North, 3153, Australia, +61 3 9729 0333 145 (24 h) (Inland/intérieur du pays/nell'entroterra) +41 44 251 51 51 (aus dem Ausland/de l'étranger/dall'estero) 0800 564 402 (CHEMTREC) |

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BTEX Alkane Mix(17C) standard solution

Révision: 19.01.2026

Code du produit: AC18.04176

Page 2 de 13

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou de la préparation****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Flam. Liq. 2; H225

Repr. 2; H361f

Skin Irrit. 2; H315

STOT SE 3; H336

STOT RE 1; H372

Asp. Tox. 1; H304

Aquatic Chronic 2; H411

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

n-hexane

Mention Danger
d'avertissement:**Pictogrammes:****Mentions de danger**

- | | |
|-------|--|
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| H361f | Susceptible de nuire à la fertilité. |
| H372 | Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Conseils de prudence

- | | |
|-----------|--|
| P210 | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. |
| P260 | Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. |
| P301+P310 | EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. |
| P331 | NE PAS faire vomir. |
| P403+P235 | Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. |

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Préparations**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BTEX Alkane Mix(17C) standard solution

Révision: 19.01.2026

Code du produit: AC18.04176

Page 3 de 13

Composants pertinents

| Nº CAS | Substance | Quantité | | |
|----------|--|--------------|------------------|--------------|
| | Nº CE | Nº Index | Nº REACH | |
| | Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008) | | | |
| 110-54-3 | n-hexane | | | 95 - < 100 % |
| | 203-777-6 | 601-037-00-0 | 01-2119480412-44 | |
| | Flam. Liq. 2, Repr. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, STOT RE 1, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H225 H361f H315 H336 H372 H304 H411 | | | |

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

| Nº CAS | Nº CE | Substance | Quantité |
|----------|---|-----------|--------------|
| | Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA | | |
| 110-54-3 | 203-777-6 | n-hexane | 95 - < 100 % |
| | par inhalation: CL50 = 73860 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 => 2000 mg/kg | | |

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.

Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologue.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Protéger l'oeil non blessé.

Après ingestion

Veiller à un apport d'air frais.

Rincer la bouche abondamment à l'eau.

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement.

Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritant

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Effet narcotique

Troubles gastro-intestinaux

Opacité de la cornée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BTEX Alkane Mix(17C) standard solution

Révision: 19.01.2026

Code du produit: AC18.04176

Page 4 de 13

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO2)

Mousse

Poudre d'extinction

Moyens d'extinction inappropriés

sans limitation

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Liquides combustibles

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO2), Monoxyde de carbone

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étaient sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

Veiller au retour de flamme.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Ce matériau risque de s'enflammer dans la chaleur, au contact d'étincelles, de flammes ou d'autres sources (par ex. électricité statique, veilleuses d'allumage, équipements mécaniques/électriques et appareils électroniques tels que téléphones mobiles, ordinateurs et pagers ne disposant pas d'un agrément en tant que dispositif à sécurité intrinsèque).

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Pour les non-sécuristes

Assurer une aération suffisante.

Utiliser un équipement de protection personnel.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Procédures d'urgence

Consulter un spécialiste

Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

Pour les secouristes

Conseils de prudence Pour les secouristes : Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol,

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BTEX Alkane Mix(17C) standard solution

Révision: 19.01.2026

Code du produit: AC18.04176

Page 5 de 13

dans les fosses, les canalisations et les caves.

Danger d'explosion

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Colmater les bouches de canalisations.

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

Autres informations

Assurer une aération suffisante.

Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

Lire l'étiquette avant utilisation. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Conserver le récipient bien fermé.

Utiliser un équipement de protection personnel. Utiliser un échappement (laboratoire).

Assurer une aération suffisante. Ne pas inspirer les vapeurs.

Préventions des incendies et explosion

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Le choix de la protection corporelle dépend de la concentration et de la quantité de substances dangereuses. La résistance chimique des agents de protection doit être clarifiée avec leurs fournisseurs.

Information supplémentaire

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Agent oxydant. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BTEX Alkane Mix(17C) standard solution

Révision: 19.01.2026

Code du produit: AC18.04176

Page 6 de 13

Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Substances chimiques de laboratoire

Réservé à des fins de laboratoire et d'analyse.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition (Art.50 al.3 Ordonnance sur la prévention des accidents, OPA, SR 832.30)

| Nº CAS | Substance | ppm | mg/m³ | fib/ml | Catégorie | Notation | Origine |
|----------|-------------------|-----------|-------------|--------|-----------------------------|------------------|---------|
| 110-54-3 | Hexane (n-Hexane) | 50 400 | 180 1440 | | VME 8 h VLE courte durée | R, R2, SSC, B | |

Valeurs biologiques tolérables (VBT; Suva, 1903.f)

| Nº CAS | Substance | Paramètres | Valeur limite | Substrat | Prélèvement |
|----------|-----------|---|---------------|----------|-------------|
| 110-54-3 | n-Hexane | 2,5-Hexanedione + 4,5-Dihydroxy-2-hexanone | 5 mg/l | U | b |

Valeurs de référence DNEL/DMEL

| Nº CAS | Substance | DNEL type | Voie d'exposition | Effet | Valeur |
|----------|--------------------------------------|-----------|-------------------|------------|---------------------|
| 110-54-3 | n-hexane | | | | |
| | Salarié DNEL, à long terme | | par inhalation | systémique | 75 mg/m³ |
| | Salarié DNEL, à long terme | | dermique | systémique | 11 mg/kg p.c./jour |
| | Utilisateur privé DNEL, à long terme | | par inhalation | systémique | 16 mg/m³ |
| | Utilisateur privé DNEL, à long terme | | dermique | systémique | 5,3 mg/kg p.c./jour |
| | Utilisateur privé DNEL, à long terme | | par voie orale | systémique | 4 mg/kg p.c./jour |

Conseils supplémentaires

Les réglementations nationales doivent être également observées!

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BTEX Alkane Mix(17C) standard solution

Révision: 19.01.2026

Code du produit: AC18.04176

Page 7 de 13

Protection de la peau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Porter un vêtement de protection approprié.

Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: formation d'aérosol ou de nébulosité

L'entrepreneur doit s'assurer que l'entretien, le nettoyage et l'examen des appareils de protection respiratoire sont effectués conformément aux informations fournies par le fabricant et documentés en conséquence .

Protection contre les risques thermiques

Aucune donnée disponible

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|--------------------------|
| L'état physique: | Liquide |
| Couleur: | lumineux |
| Odeur: | comme: Essence |
| Seuil olfactif: | Aucune donnée disponible |
| Point de fusion/point de congélation: | Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | ~69 °C |
| Inflammabilité: | Aucune donnée disponible |
| Limite inférieure d'explosivité: | ~1 vol. % |
| Limite supérieure d'explosivité: | ~8 vol. % |
| Point d'éclair: | ~-22 °C |
| Température d'auto-inflammation: | ~240 °C |
| Température de décomposition: | Aucune donnée disponible |
| pH-Valeur: | Aucune donnée disponible |
| Viscosité cinématique: (à 20 °C) | Aucune donnée disponible |
| Hydrosolubilité: (à 20 °C) | Aucune donnée disponible |
| Solubilité dans d'autres solvants | |
| Aucune donnée disponible | |
| La vitesse de dissolution: | Aucune donnée disponible |
| Coefficient de partage n-octanol/eau: | Aucune donnée disponible |
| La stabilité de la dispersion: | Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur: (à 20 °C) | ~160 hPa |
| Pression de vapeur: | Aucune donnée disponible |
| Densité: | Aucune donnée disponible |
| Densité relative: | Aucune donnée disponible |
| Densité apparente: | Aucune donnée disponible |
| Densité de vapeur relative: | Aucune donnée disponible |
| Caractéristiques des particules: | Aucune donnée disponible |

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BTEX Alkane Mix(17C) standard solution

Révision: 19.01.2026

Code du produit: AC18.04176

Page 8 de 13

Dangers d'explosion

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étaisent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

Combustion entretenue:

Combustion auto-entretenue

Température d'inflammation spontanée

solide:

Aucune donnée disponible

gaz:

Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

Aucune donnée disponible

Épreuve de séparation du solvant:

Aucune donnée disponible

Teneur en solvant:

Aucune donnée disponible

Teneur en corps solides:

Aucune donnée disponible

Point de sublimation:

Aucune donnée disponible

Point de ramollissement:

Aucune donnée disponible

Point d'écoulement:

Aucune donnée disponible

Viscosité dynamique:

Aucune donnée disponible

Durée d'écoulement:

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.2. Stabilité chimique

Protéger contre: Forte chaleur

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Agent oxydant

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

10.5. Matières incompatibles

Articles en plastique

Articles en caoutchouc

10.6. Produits de décomposition dangereux

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Pas de données disponibles pour le mélange.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BTEX Alkane Mix(17C) standard solution

Révision: 19.01.2026

Code du produit: AC18.04176

Page 9 de 13

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

| Nº CAS | Substance | | | | |
|----------|-------------------------|---------------|-----------------|---|--------------------|
| | Voie d'exposition | Dose | Espèce | Source | Méthode |
| 110-54-3 | n-hexane | | | | |
| | cutanée | DL50 mg/kg | > 2000 Lapin | Study report (1982) | |
| | inhalation (4 h) vapeur | CL50 mg/l | 73860 Rat | Industrial Medicine, Vol. 39, No. 5, May | OECD Guideline 403 |

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Une exposition renouvelée ou continue peut provoquer des irritations cutanées et des dermatites en raison des propriétés dégraissantes du produit.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Susceptible de nuire à la fertilité. (n-hexane)

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (n-hexane)

Organes concernés: système nerveux central

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
(n-hexane)

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Informations sur les voies d'exposition probables

Aucune donnée disponible

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Pas de données disponibles pour le mélange.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Pas de données disponibles pour le mélange.

Expériences tirées de la pratique

Pas de données disponibles pour le mélange.

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Autres informations

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

Information supplémentaire

Irritant

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BTEX Alkane Mix(17C) standard solution

Révision: 19.01.2026

Code du produit: AC18.04176

Page 10 de 13

Effet narcotique
Troubles gastro-intestinaux
Opacité de la cornée.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

| Nº CAS | Substance | | | | | |
|----------|-----------------------------------|------------|-----------|--------------------------------------|-----------------------------------|---|
| | Toxicité aquatique | Dose | [h] [d] | Espèce | Source | Méthode |
| 110-54-3 | n-hexane | | | | | |
| | Toxicité aiguë pour les algues | CE50r mg/l | 9,285 | 72 h Pseudokirchneriella subcapitata | CONCAWE, Brussels, Belgium (2009) | The aquatic toxicity was estimated by a |
| | Toxicité aiguë pour les crustacés | CE50 mg/l | 21,85 | 48 h Daphnia magna | CONCAWE, Brussels, Belgium (2009) | The aquatic toxicity was estimated by a |
| | Toxicité pour les poissons | NOEC mg/l | 2,8 | 28 d Oncorhynchus mykiss | CONCAWE, Brussels, Belgium (2009) | The aquatic toxicity was estimated by a |
| | Toxicité pour les crustacés | NOEC mg/l | 4,888 | 21 d Daphnia magna | CONCAWE, Brussels, Belgium (2009) | The aquatic toxicity was estimated by a |

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.

Coefficient de partage n-octanol/eau

| Nº CAS | Substance | Log Pow |
|----------|-----------|---------|
| 110-54-3 | n-hexane | 4 |

FBC

| Nº CAS | Substance | FBC | Espèce | Source |
|----------|-----------|---------|---------------------|----------------------|
| 110-54-3 | n-hexane | 501,187 | Pimephales promelas | QSAR in Environmenta |

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Éviter le rejet dans l'environnement.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BTEX Alkane Mix(17C) standard solution

Révision: 19.01.2026

Code du produit: AC18.04176

Page 11 de 13

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Evacuer vers une installation de traitement physico-chimique en respectant les réglementations administratives.
Ne pas jeter les résidus à l'égout.

L'élimination des emballages contaminés

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

| | |
|--|---------|
| 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: | UN 1208 |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: | HEXANES |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: | 3 |
| 14.4. Groupe d'emballage: | II |
| Étiquettes: | 3 |
| Code de classement: | F1 |
| Quantité limitée (LQ): | 1 L |
| Quantité exceptée: | E2 |
| Catégorie de transport: | 2 |
| Nº danger: | 33 |
| Code de restriction concernant les tunnels: | D/E |

Transport fluvial (ADN)

| | |
|--|---------|
| 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: | UN 1208 |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: | HEXANES |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: | 3 |
| 14.4. Groupe d'emballage: | II |
| Étiquettes: | 3 |
| Code de classement: | F1 |
| Quantité limitée (LQ): | 1 L |
| Quantité exceptée: | E2 |

Transport maritime (IMDG)

| | |
|--|----------|
| 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: | UN 1208 |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: | HEXANES |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: | 3 |
| 14.4. Groupe d'emballage: | II |
| Étiquettes: | 3 |
| Marine polluant: | P |
| Dispositions spéciales: | - |
| Quantité limitée (LQ): | 1 L |
| Quantité exceptée: | E2 |
| EmS: | F-E, S-D |

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BTEX Alkane Mix(17C) standard solution

Révision: 19.01.2026

Code du produit: AC18.04176

Page 12 de 13

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

| | |
|--|---------|
| <u>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</u> | UN 1208 |
| <u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u> | HEXANES |
| <u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u> | 3 |
| <u>14.4. Groupe d'emballage:</u> | II |
| Étiquettes: | 3 |
| Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): | 1 L |
| Passenger LQ: | Y341 |
| Quantité exceptée: | E2 |
| IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): | 353 |
| IATA-Quantité maximale (avion de ligne): | 5 L |
| IATA-Instructions de conditionnement (cargo): | 364 |
| IATA-Quantité maximale (cargo): | 60 L |

14.5. Dangers pour l'environnement

| | |
|---------------------------------|----------|
| DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: | Oui |
| Matières dangereuses: | n-hexane |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):
Inscription 3, Inscription 40, Inscription 75

Législation nationale**RUBRIQUE 16: Autres informations****Abréviations et acronymes**

- Flam. Liq. 2: Liquides inflammables, catégorie de danger 2
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration, catégorie de danger 1
Skin Irrit. 2: Irritation cutanée, catégorie de danger 2
Repr. 2: Toxicité pour la reproduction, catégorie de danger 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie de danger 3
STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, catégorie de danger 1
Aquatic Chronic 2: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 2

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

| Classification | Procédure de classification |
|-------------------------|-------------------------------------|
| Flam. Liq. 2; H225 | Sur la base des données de contrôle |
| Repr. 2; H361f | Méthode de calcul |
| Skin Irrit. 2; H315 | Méthode de calcul |
| STOT SE 3; H336 | Méthode de calcul |
| STOT RE 1; H372 | Méthode de calcul |
| Asp. Tox. 1; H304 | Méthode de calcul |
| Aquatic Chronic 2; H411 | Méthode de calcul |

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BTEX Alkane Mix(17C) standard solution

Révision: 19.01.2026

Code du produit: AC18.04176

Page 13 de 13

| | |
|-------|--|
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| H361f | Susceptible de nuire à la fertilité. |
| H372 | Risque avéré d'effets graves pour les organes (Système nerveux) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation. |
| H372 | Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Information supplémentaire

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)